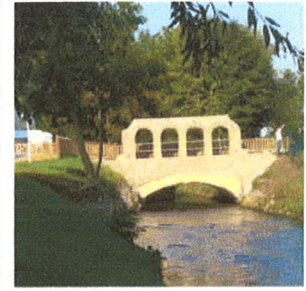


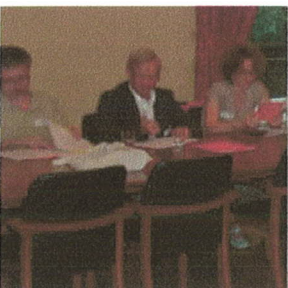
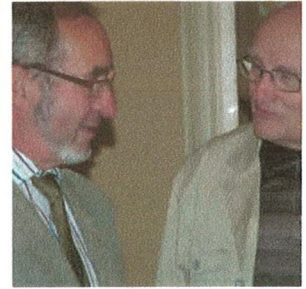


**LES AVIS
DU CONSEIL
DE DÉVELOPPEMENT**



**ATTRACTIVITE DU
TERRITOIRE
COMMUNAUTAIRE
20 PROPOSITIONS**

Jean-Paul GUERQUIN
Corinne HUBERT
Maurice GRUNWALD
.....
8 novembre 2011



Note présentée en séance plénière du 8 novembre 2011

Attractivité du territoire communautaire 20 propositions

Sur saisine du Président de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, un groupe de travail du conseil de développement piloté par Jean-Paul GUERQUIN Président et Maurice GRUNWALD personne qualifiée a travaillé sur la problématique de l'attractivité du territoire communautaire.

Le groupe de travail a utilisé comme base de travail le Projet de territoire de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et le pacte de mandature de la période 2007-2013 afin de prendre en compte des éléments de diagnostic (forces et faiblesses du territoire) mais aussi le programme d'opérations planifiées sur la durée du mandat communautaire dans le strict cadre des **compétences actuellement transférées par les communes**.

De plus le groupe de travail a tenté d'intégrer dans ses réflexions des éléments de contexte ayant une influence directe sur l'évolution du territoire : évolution démographique (demande résidentielle, vieillissement de la population), positionnement transfrontalier, évolution réglementaire en matière de fiscalité, nécessité de rapprochement entre collectivités....

La mission du groupe de travail ne consistait pas à évaluer les nombreuses actions déjà engagées par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch concourant déjà à son attractivité : aménagement des zones d'activités économique, transport, amélioration du cadre de vie, logement, développement économique, culture, sport.....

Le groupe de travail a multiplié les rencontres sous des formes adaptées aux contraintes et aux disponibilités des nombreux représentants des forces vives du territoire : réunions, petits-déjeuners, diners, auditions, visites....

Le groupe de travail a tenté de structurer ses réflexions autour de 3 questions :

- Comment donner envie de venir habiter sur le Val de Fensch ?
- Comment donner envie de consommer, de visiter, de rêver sur le Val de Fensch ?
- Comment donner envie d'installer son entreprise, d'investir, de créer sur le Val de Fensch?

De ce point de vue la mesure de l'attractivité du territoire habituellement renseignée par des données statistiques INSEE indispensables pourrait être complétée par d'autres indicateurs tels que l'évolution des demandes de permis de construire ou d'amélioration de l'habitat ancien, l'évolution des entrées ou des adhésions dans les équipements culturels, sportifs ou touristiques, l'évolution des installations d'entreprise, l'ouverture de commerces, le montant des investissements annuels.....

La richesse des débats a permis aussi de mettre en évidence la nécessité de poser des questions relatives à la gouvernance des projets, au choix de l'échelle pertinente du territoire pour la mise en place des investissements et des services permettant une meilleure attractivité du territoire communautaire.

Le groupe de travail a été unanime pour préciser que la réalisation à moyen/long terme de projets très structurants comme **ULCOS**, **EUROPORT**, **BELVAL** ainsi que les **aménagement routiers nécessaires** aura indéniablement des effets marquants sur l'attractivité du territoire communautaire.

Enfin, les investissements réalisés dans le domaine des transports (aménagement des gares de Uckange et Hayange, aménagement de stations de co-voiturage, requalification des voiries d'accès aux zones d'activités économiques....) participent déjà efficacement à l'attractivité du territoire communautaire.

Il est donc primordial que tous les acteurs du bassin de vie et en particulier les collectivités accentuent leur mobilisation pour la réussite de ces projets.

Habiter

1. **Logement** : densifier de l'axe structurant de la vallée (RD 952) et du centre-ville de Hayange afin de maîtriser les effets négatifs de l'étalement urbain, produire du logement urbain répondant à l'évolution de la typologie sociologique de la vallée (accueil d'euro-travailleurs, de CSP+, maintien des personnes vieillissantes...)
2. **Cadre de vie** : garantir la double nécessité d'itinéraires « temps libre » (itinéraires Algrange-Neufchef-Ranguevaux-Fameck) et Hayange-Florange-Fameck) et temps imposés (Rd 952 Knutange-Uckange) dans la réalisation du schéma directeur des itinéraires cyclables en lien avec les territoires voisins (connexion Véloroute Charles le Téméraire à Uckange), réfléchir à la complémentarité des différents parcs paysagers ou de loisirs municipaux ou communautaires.
3. **Aménagement** : traiter la requalification des 2 principales friches industrielles (U4 et La Paix) en fonction de projets à plus-value (mixité et originalité des aménagements).
4. **Transformation urbaine** : prendre en compte certaines préconisations de l'étude sur le RD 952/152^E et du Plan paysage afin d'engager des réflexions et projets sur certains centres-villes (Hayange, Algrange, Knutange).
5. **Qualité urbaine** : accentuer auprès des bailleurs sociaux et des promoteurs privés le soutien à la réalisation de bâtiments, d'ilôts, de quartiers intégrant les normes environnementales en vigueur.

Vivre

6. **Santé** : engager une réelle réflexion sur le maintien d'une offre de soin tenant compte des évolutions démographiques et sociologiques (maintien de médecins et spécialistes) en lien étroit avec les évolutions structurelles de l'hôpital de la vallée : maison de santé....
7. **Services à la personne** : prendre en compte dans la nouvelle compétence « petite enfance » une palette de services dédiés à la garde des enfants, engager une réflexion sur le bien vieillir dans le Val de Fensch.
8. **Culture** : garantir une plus grande harmonisation des offres et des services des grands équipements culturels municipaux (Médiathèques, Passerelle, théâtre et cinéma) et communautaires (HF U4, Salle MAC), mieux valoriser quelques événements d'ampleur participant à l'identité de la vallée.
9. **Patrimoine** : inscrire les sites majeurs (HF U4 et Musée des mines) dans un réseau régional et transfrontalier (billetterie, programmation, communication...), mieux valoriser d'autres sites (Chapelle de Morlange...).
10. **Commerce** : avec l'appui de CAP Fensch, définir un schéma commercial à l'échelle du territoire communautaire permettant le maintien de commerces des centres-villes notamment à Hayange et l'existence d'un grand pôle commercial à Fameck.

Travailler

11. **Accompagnement des entreprises** : intensifier les coopérations entre Pôle emploi, chambres consulaires et syndicats patronaux pour la création d'un guichet unique facilitant l'accueil, la création et le développement (site partagé avec foncier disponible, cellule de pré-accueil, aides possibles, contacts...).
12. **Accessibilité et services dans les ZAE** : développer les services aux entreprises déjà installées : « centre de vie » avec offres mutualisées (emplois partagés, garderie pour enfants, salle visio-conférence, transport des salariés...).
13. **Parrainage** : mettre en place un réseau d'ambassadeurs (chefs d'entreprise déjà installés) acceptant de se rendre disponibles ou de mobiliser des compétences pour l'accueil de nouveaux chefs d'entreprise.
14. **Diversification** : continuer à travailler sur l'identité des zones d'activités économiques à vocation communautaire pour diversifier avec cohérence la nature des entreprises.
15. **Valorisation** : accentuer la communication sur les entreprises du territoire qui innovent (record du monde, nouvelles technologies, économie sociale...).
16. **Formation** : devenir un partenaire actif de la carte de la formation à visée professionnelle sur le bassin de vie.

Mutualiser

17. **Agglomération et 10 communes** : favoriser la mutualisation de certains services entre la communauté d'agglomération et les 10 communes dans des domaines permettant une plus-value pour les administrés.
18. **Agglomérations du bassin** : développer les coopérations entre les agglomérations du bassin sur des grands projets voire rapprocher certains services (promotion économique, promotion touristique, coopération décentralisée, événement...); développer les coopérations avec les territoires dotés de projets structurants et attractifs (Metz par exemple Pompidou, Pays haut par exemple Esch Belval).

Rayonner

19. **Réseau** : intégrer dans les meilleurs délais le pôle métropolitain « Sillon lorrain » afin d'inscrire certains grands projets du territoire dans une dynamique régionale (patrimoine, santé, équipements culturels, offre touristique, marketing territorial, transport...).
20. **Coopération décentralisée** : développer les coopérations avec certaines villes étrangères ou territoires sur des projets apportant une plus-value en termes d'image ou favorisant la réalisation de projets dans les domaines de compétence de l'agglomération (développement économique, culture et patrimoine...).